



Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 octobre 2022

Date de convocation

12 OCTOBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt-deux, le 18 octobre 2022 à 18 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Étaient Présents :

Date d'affichage

12 OCTOBRE 2022

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{er} adjointe – Serge MOREAU, Isabelle DUPONT, Patrick LEMAIRE, Laurence MOREL, Thomas JORIEUX, Alice DUPONT-DONNET Adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Hélène MARTIN, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Mathilde BARBIEUX, Florence ANDERLIN, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, Conseillers Municipaux délégués – Serge LEKADIR, Marie-Thérèse HOUREZ, Virginie MELKI-TETTINI, Christian CHATELAIN, Thérèse ZAOUÏ, Valérie CAPELLE, conseillers municipaux.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Arrivée de Christian HANQUET à 18h30.

Présents.....29

Votants.....33

Étaient Absents excusés :

N° DEL-22-68

Objet

**Désignation des
délégués au sein
du Syndicat
Intercommunal
pour la Gestion du
Centre de
Vacances « Les
Grangettes »
(SIGCVG).**

Assia COSTANZO, adjointe au Maire, avait donné procuration à Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} Adjointe au Maire.
Maria CORDONNIER, conseillère municipale, avait donné procuration à Jean-Noël VERFAILLIE, Maire.
Yves FLOQUET, Adjoint au Maire, avait donné procuration à Serge MOREAU, Adjoint au Maire.
Christian HANQUET, conseiller municipal délégué, avait donné procuration à Thomas JORIEUX, Adjoint au Maire.
Bernard EVRARD, conseiller municipal, avait donné procuration à Serge LEKADIR, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Laurence MOREL

COMMUNE DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 octobre 2022

Vu l'article L5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les syndicats de communes sont administrés par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres dans les conditions prévues à l'article L.2122-7 du même code ;

Vu les statuts de SIGCVG impliquant la désignation deux délégués titulaires et deux délégués suppléants ;.

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant la nécessité d'évolution de la représentation au sein de certains organismes ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- De ne pas procéder au scrutin secret,
- De valider les candidatures suivantes : délégués titulaires, Messieurs Jean-Noël VERFAILLIE et Messieurs Jean-Yves NAVA ; déléguées suppléantes, Mesdames Céline PLATEEL-THUIN et Assia COSTANZO.

le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

-ADOpte la proposition.

La secrétaire
Laurence MOREL



affichée le
Transmis en sous-préfecture le
Document exécutoire à compter du

Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE

